

Pénuries autoréalisatrices

Depuis la pandémie et le conflit en Ukraine, les pénuries se multiplient. Après le papier toilette, l'huile, la moutarde et dernièrement le carburant, les mêmes mécanismes se reproduisent et mettent en jeu la responsabilité de chacun.

Lorsque les stocks commencent à diminuer et que les réapprovisionnements se compliquent pour diverses raisons, la situation est rapidement médiatisée que ce soit par les réseaux sociaux ou la presse.



À partir de ce moment, deux comportements vont apparaître. D'abord, une petite minorité de consommateurs anxieux vont effectuer d'importantes réserves, remplissant par exemple leur caddie de papier toilette, ce qui va vider partiellement les rayons et servir d'illustration de la pénurie à venir. Ensuite, la majorité des consommateurs, bien qu'ils puissent penser que ce comportement est irrationnel, voient les rayons se vider, achètent donc un peu plus en prévision. Ce qui est rationnel.

Ce « un tout petit peu plus » pris par précaution, multiplié par des centaines de milliers de personnes, réduit vite à néant les stocks d'un système conçu pour fonctionner à flux tendu. Ainsi, le simple fait de dire qu'il risque d'y avoir une pénurie de carburant entraîne une augmentation excessive de la consommation de carburant, ce qui provoque cette pénurie. On appelle cela une prophétie autoréalisatrice.

Il n'existe pas de solution miracle à ces problématiques collectives. Des rationnements peuvent être mis en place par les autorités pour éviter les comportements excessifs de certains. Mais c'est avant tout à chacun de prendre conscience de son propre comportement et d'éviter de faire du stock alors que ce n'est pas nécessaire.

Au sommaire dans les Feuilles de Chou de ce mois

PRÉVENTION

3018 : UN NUMÉRO CONTRE LES VIOLENCES NUMÉRIQUES 2

ÉDUCATION

UN SITE D'ÉDUCATION À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EST EN LIGNE 2

CONSOMMATION

LE MADE IN FRANCE 3

APPLICATION DE LA LOI AGEÇ 4

ÉNERGIE

ÉCONOMIE DE CHAUFFAGE DANS LES COPROPRIÉTÉS DOTÉES D'UN CHAUFFAGE COLLECTIF 5

SANTÉ

LES ÉDULCORANTS ASSOCIÉS À UN RISQUE DE MALADIES CARDIOVASCULAIRES 6

Prévention

3018 : UN NUMÉRO CONTRE LES VIOLENCES NUMÉRIQUES

Le 3018 est le numéro national pour les enfants, les adolescents et les parents concernant toutes les problématiques liées au numérique, ses usages, ses dangers potentiels et ses conséquences sur la santé.

Gratuit, anonyme et confidentiel, ce numéro est accessible par téléphone tous les jours sauf le dimanche, de 9 heures à 20 heures et sur 3018.fr par tchat en direct, via Messenger et WhatsApp. Une équipe composée de psychologues, de juristes et de spécialistes du numérique y est dédiée.

Le 3018 dispose d'une capacité d'intervention unique en France pour obtenir la suppression de contenus ou comptes préjudiciables en quelques heures. Lié par convention avec la plateforme Pharos ([🔗 internet-signalement.gouv.fr](https://internet-signalement.gouv.fr)), le ministère de l'Éducation nationale et le 119 Enfance en danger, ce numéro est au cœur du dispositif de la protection de l'enfance.

Le recours au 3018 concerne toutes les violences numériques : cyberharcèlement, chantage à la webcam, usurpation d'identité, violences à caractère sexiste ou sexuel, exposition à des contenus violents. Il traite également des questions relatives aux usages numériques tels que la pornographie en ligne, le contrôle parental, le paramétrage de compte, les jeux vidéo.

Éducation

UN SITE D'ÉDUCATION À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EST EN LIGNE

Comme annoncé avant l'été, le GRAINE-Occitanie vient de lancer un site dédié à l'économie circulaire.

Dès la première page du site, on comprend tout !

Et pour aller plus loin, on trouve des supports pédagogiques, des rendez-vous, des adresses, des ressources documentaires pour jeunes et adultes. À venir, des recettes pour participer à l'économie circulaire car il ne suffit pas de connaître les concepts, il faut les mettre en œuvre.

🔗 <https://economie-circulaire.graine-occitanie.org/>

Le GRAINE Occitanie est le réseau régional pour la promotion et le développement de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) en région. Il est constitué de cinq réseaux départementaux, de l'Union régionale des Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Occitanie, d'associations, d'organismes publics, d'entreprises et d'individuels.

LE MADE IN FRANCE

Dans le n°104 des feuilles de Chou d'avril 2022, nous avons repris le travail de l'association Eth'i'Kdo incitant à réfléchir sur les avantages et les inconvénients des achats de seconde main. Cette fois Eth'i'Kdo s'interroge sur le « made in France ».

Dans un sondage de 2018, 74 % des Français interrogés déclarent être prêts à payer plus cher pour acheter un produit fabriqué dans l'hexagone. Assurément, une partie de ces réponses correspondent à un « biais de désirabilité sociale »¹.

Quels avantages les consommateurs pensent-ils retirer de ce surcoût ?

C'est un soutien à l'emploi local qui est réglementé par un droit du travail qui protège les salariés.

Cela permet de diminuer son empreinte carbone : les produits fabriqués en France parcourent moins de chemin avant d'être commercialisés, et ils sont conçus dans des usines émettant moins de CO2 grâce au mix énergétique français. Enfin, les produits conçus en France sont souvent reconnus à l'international pour leur qualité en référence aux produits de luxe.

Mais la réglementation est trompeuse

Seul le marquage **Made in France** ou **Fabriqué en France** est régi par la réglementation européenne sur l'Origine Non-préférentielle et le Code des Douanes. Toute autre indication est fantaisiste.

La réglementation elle-même est trompeuse. Ainsi, un produit peut être **Made in France** ou **Fabriqué en France** si 45% de sa valeur ajoutée a été produite dans l'hexagone ou si sa dernière transformation significative a été effectuée en France.

Par exemple, un tee-shirt en coton « fabriqué en France », composé à 50 % de valeur ajoutée française, avec 50% de composants importés est considéré comme 100 % « made in France » ! Les composants importés ne sont pas soumis à la réglementation française. Ils sont susceptibles de contenir des substances toxiques, d'avoir été fabriqués dans des conditions précaires, etc...

Les bons labels

Pour éviter de se faire avoir, il suffit de retenir les quelques labels et indications véritablement fiables. Ces labels permettent de s'assurer de la qualité d'un produit et de l'origine de sa production

Origine France Garantie : c'est le label qui garantit que le produit vendu prend ses caractéristiques essentielles en France et qu'au moins "50% du prix a été acquis en France"



¹ Tendence à choisir la réponse la plus prestigieuse.



Les indications géographiques : bien connues dans le domaine alimentaire, il s'agit de certifications données à certains produits correspondant à une localisation géographique spécifique.

France Terre Textile est un label qui permet d'assurer qu'au moins 75% des étapes de fabrication du produit textile ont été effectuées en France.



Entreprise du Patrimoine Vivant est un label reconnu par l'État qui permet de recenser les entreprises françaises qui ont des savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

Attention aux **labels privés**, bien moins stricts dans leurs critères, qui ne contrôlent que très peu les entreprises.

Pour consulter l'article d'Ethi'Kdo dans sa totalité ou pour préparer vos achats de fin d'année :
🔗 <https://www.ethikdo.co/blog/made-in-france-enjeux/>

APPLICATION DE LA LOI AGEC

Comme l'association Ethikdo, l'Adéc demande plus de transparence sur le caractère écologique et solidaire des produits de consommation. Dans ce sens, une nouvelle conséquence de la Loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) sera mise en application à compter du 1er janvier 2023. En voici les termes officiels.

Information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets

Le décret n° 2022-748 du 29 avril 2022 mettant en application l'article 13 I de la loi AGEC encadre désormais les allégations environnementales des metteurs sur le marché et rend obligatoire l'information du consommateur sur certaines caractéristiques environnementales des produits achetés. Cette information sera donnée sous la forme d'une fiche produit des qualités et caractéristiques environnementales, sous forme dématérialisée, accessible au moment de l'acte d'achat.

Ce dispositif d'affichage dématérialisé permettra à partir de 2023 au consommateur de connaître, selon les catégories de produits et pour chaque modèle, leur proportion de matière recyclée, leur recyclabilité, la présence de substances dangereuses, de métaux précieux ou de terres rares, ou encore leur compostabilité ou leur caractère réemployable. Pour les textiles, deux informations supplémentaires seront obligatoires : la traçabilité géographique des 3 grandes étapes de fabrication

(tissage, teinture, assemblage/ finition) ainsi qu'un avertissement pour les textiles majoritairement synthétiques qui rejettent des fibres micro plastiques lors du lavage.

Par ailleurs, le texte reprend et précise l'interdiction déjà prévue par la loi d'utilisation, pour tout produit ou emballage, de l'allégation « biodégradable », « respectueux de l'environnement » ou toute autre allégation similaire.

🔗 <https://www.ecologie.gouv.fr/mise-en-oeuvre-des-lois-anti-gaspillage-economie-circulaire-et-climat-et-resilience-plusieurs-textes>

Énergie

ÉCONOMIE DE CHAUFFAGE DANS LES COPROPRIÉTÉS DOTÉES D'UN CHAUFFAGE COLLECTIF

Les prix de l'électricité, du gaz et du fioul ne cessent d'augmenter. Donc vos charges vont elles aussi augmenter. Voici quelques propositions si votre habitation est dotée d'un chauffage collectif à suggérer à votre syndic.

- Retarder la mise en route du chauffage au maximum et anticiper son extinction à la fin du prochain hiver par rapport à d'habitude.
- La consigne de température est de ne pas dépasser 19°C en journée (l'usage était de 21°C). Diminuer d'un degré permet de réduire d'environ 7%* de la consommation de chauffage.
- Mettre en place un ralenti de nuit à 17°C.
- S'assurer que l'immeuble respecte la réglementation et que des compteurs de chaleur ont été installés pour individualiser les frais de chauffage. Si vous n'avez pas de compteur individuel, parlez-en au conseil syndical ou au syndic, c'est une installation obligatoire qui vous permet de ne payer que ce que vous consommez réellement et de responsabiliser chacun.



*Source Adème

LES ÉDULCORANTS ASSOCIÉS À UN RISQUE DE MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Les édulcorants et les additifs alimentaires sont largement présents dans de nombreux aliments et boissons. Ils ont été utilisés par l'industrie alimentaire comme alternative aux effets délétères des sucres ajoutés. Cependant, l'innocuité des édulcorants artificiels fait l'objet de débats quant à leur rôle dans l'apparition de diverses maladies.



Une étude récente a observé une association entre la consommation d'édulcorants et le risque accru de cancer. Une équipe de chercheurs français a approfondi le sujet et les résultats de leur étude suggèrent que les édulcorants pourraient aussi représenter un facteur de risque accru de maladies cardiovasculaires, qui rappelons-le sont la première cause de mortalité dans le monde.

Cette équipe a analysé les données de santé de 103.388 adultes participants à l'étude de cohorte française NutriNet-Santé au regard de leur consommation globale de ce type d'additifs alimentaires dans toutes sortes d'aliments. Après avoir recueilli les informations sur le diagnostic de maladies cardiovasculaires au cours de la période de suivi (2009-2021), les chercheurs ont effectué des analyses statistiques afin d'étudier les associations entre la consommation d'édulcorants et le risque de maladies cardiovasculaires des participants.

Ces volontaires ont eux-mêmes déclaré, via des questionnaires spécifiques, leurs antécédents médicaux, leurs données sociodémographiques, leurs habitudes en matière d'activité physique, ainsi que des indications sur leur mode de vie et leur état de santé. Ils ont également renseigné en détail leurs consommations alimentaires en transmettant aux scientifiques des enregistrements complets sur plusieurs périodes de 24 heures, incluant les noms et marques des produits. Cela a permis d'évaluer précisément leurs expositions aux additifs, et notamment aux édulcorants.

L'étude NutriNet-Santé est une étude de santé publique coordonnée par l'Équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle qui s'appuie sur l'engagement de plus de 170.000 volontaires. Lancée en 2009, elle permet de faire avancer la recherche sur les liens entre la nutrition et la santé et elle a permis plus de 250 publications scientifiques internationales.

Ce programme de recherche continue de recruter de nouveaux volontaires. En consacrant quelques minutes par mois à répondre, via Internet, aux différents questionnaires relatifs à l'alimentation, à l'activité physique et à la santé, les participants contribuent à faire progresser les connaissances sur les relations entre l'alimentation et la santé.

Pour en savoir plus ou vous inscrire :

www.etude-nutrinet-sante.fr

Ainsi, les scientifiques ont constaté que la consommation totale d'édulcorants était associée à une augmentation du risque de maladies cardiovasculaires, et plus précisément de maladies cérébrovasculaires. Concernant les types d'édulcorants, l'aspartame était plus étroitement associé au risque de maladies cérébrovasculaires et l'acésulfame-K et le sucralose au risque de maladies coronariennes.

Cette étude devra être confirmée par d'autres équipes notamment dans d'autres pays. Mais les faisceaux d'indices s'accumulent pour souligner que l'usage des édulcorants de plus en plus large dans l'industrie, notamment dans les produits allégés ou des produits laitiers, peut constituer un nouveau danger pour la santé publique. Les différentes autorités sanitaires commencent à se pencher sur cette problématique. En attendant il faut consommer avec modération les produits qui multiplient les additifs alimentaires notamment pour éviter de potentiels effets cocktails.

Coup de gueule

VIVE LE DÉSENCLAVEMENT

Dans un important bourg des Cévennes, il y avait en 2010, un cabinet médical, avec quatre médecins généralistes, l'un spécialisé pour les enfants et leurs mamans, un autre pour les personnes âgées enfin les deux derniers prenaient tous les patients. L'un d'entre eux est parti pour d'autres lieux. Il ne fut pas remplacé.

Cinq ans plus tard, celui qui suivait les seniors a pris sa retraite. N'ayant pas de successeur, sa clientèle fut répartie sur les deux confrères restants. La charge devenant lourde, ceux-ci n'offrirent de consultation que sur rendez-vous. En cas d'urgence, il fallait faire le 15. Deux ans après le spécialiste des enfants prit sa retraite au grand désappointement des patients. Le dernier en place est resté très à l'écoute de ses visiteurs. Travaillant de huit heures à 20 heures, il prenait soins de sa patientèle sans se ménager. Comme il ne prenait pas de nouveaux patients, sa secrétaire médicale subissait colères et insultes. Début octobre 2022, alors qu'il recevait un couple âgé, le docteur s'est écroulé sur son bureau, secouru par les pompiers, transporté aux urgences de l'hôpital d'Alès. Il est sauvé, mais il a manqué mourir à la tâche et ne reprendra plus son activité.

Un message a prévenu les patients de reprendre leur dossier médical. Tous recherchent un nouveau médecin introuvable dans un périmètre de vingt kilomètres. De tout cela, trop banal et trop courant, les médias, n'en n'ont pas parlé. Heureusement, une vedette du PSG, touché légèrement à une cheville, a bénéficié de l'aide de trois médecins pour pouvoir rejouer.

Jean-Marie Chouleur

Vie de l'ADÉIC-LR

Le 3 septembre 2022, par un temps magnifique, les visiteurs ont été nombreux à être accueillis sur le stand de l'Adéic-LR au Forum des Associations de la ville de Nîmes. Ils ont fait part de leurs mésaventures de consommateurs et ont reçu quelques précieux conseils pour éviter ou régler les litiges.



Ont contribué à la rédaction du N°110 des Feuilles de Chou :

Jean-Louis Biot, Frédéric Chardon, Jean-Marie Chouleur, Dominique Lassarre, Christophe Prud'homme, Corinne Rabier, Julie Redler, Roseline Vivès.



Les Feuilles de Chou de l'Adéic Languedoc-Roussillon

Association de Défense d'Éducation et d'Information du Consommateur du Languedoc-Roussillon

4, rue Jean Bouin 30000 NÎMES - 07.82.76.30.48 - publications@adeic-lr.fr

Directeur de la publication : Christophe Prud'homme

Rédacteur en Chef : Frédéric Chardon

Crédits photos : Adéic, Pixabay

